

10

informations correspondance ouvrières

Regroupement Inter Entreprise

SOMMAIRE

LA GREVE DES MINEURS	
LES TRAVAILLEURS EN FRANCE May sur Orne	p I
LE RENFORCEMENT DES SYNDICATS	p 7
SYNDICATS MODERNES L'exemple belge	p I2
EN ITALIE Une grande victoire ouvrière	p I4
DISCUSSION	p I5
PUBLICATIONS	p I7

LE NUMÉRO

mensuel

0,30 F

NUMERO I6

MARS I963

les mineurs

Depuis le premier mars, les mineurs de charbon de toute la France, les mineurs de fer de Lorraine sont en grève. D'autres travailleurs peuvent les suivre. Revendications de salaires, mais qui, affirmées avec cette force posent en réalité beaucoup plus : une contestation des décisions prises par le pouvoir, par les dirigeants relativement à l'exploitation des mines de charbon et de fer. C'est pour conserver leur travail, pour continuer d'en tirer un salaire normal que les mineurs se battent. C'est la combattivité des mineurs qui, après tant d'années d'atermoiments des syndicats a forcé ceux-ci à suivre le mouvement, à déclencher la grève générale. C'est cette combattivité qui a fait passer outre à la réquisition (qui avait fait céder les travailleurs de la SNCF, des dépôts de bus, d'Air France, ...). C'est aussi cette combattivité qui a fait occuper certains puits dans le Centre et le Midi. Jusqu'où ira-t-elle ? C'est l'inconnue de la grève au moment où nous écrivons ceci. Telle que la font les mineurs, simplement revendicative et non politique, la grève, par sa force apparaît pourtant comme une épreuve importante pour le régime gaulliste.

les syndicats

Les syndicats et les partis politiques en font au contraire une opération politique ; mais jusqu'où ira pour eux ce qu'ils appellent une "épreuve de force" ? Nous reviendrons sur les raisons -politiques- de l'attitude des syndicats avant la grève. La surenchère des centrales à la grève générale a certainement joué un rôle dans le déclenchement de la lutte. Mais il faut bien se garder de croire que les syndicats ont découvert soudain d'autres perspectives que leurs perspectives habituelles. Parce que, de ce côté, c'est la grève classique, contrôlée par les centrales. Les mots d'ordre sont ceux des syndicats. Et pour le cas où le mouvement se développerait, pour les luttes à venir, les partis commencent à poser les étapes de leurs objectifs, ceux qu'ils essaieront de faire adopter par les travailleurs. C'est Thorez qui donne à Sète le 3 mars, dans le fief de Jules Moch (le matraqueur des mineurs en 47) le sens de la politique de la coalition d'opposants à de Gaulle :

- "Ce qui est décisif, c'est que les liens de l'unité ne se sont pas relâchés, mais
- "se resserrent toujours plus, que ce soit dans la bataille revendicative en plein
- "essor ou dans la lutte pour la défense de la liberté et de la paix, contre un pouvoir
- "qui est la réaction sur toute la ligne... Une unité de fait existe sur presque tous
- "les points de ce qui est la base d'un programme commun entre socialistes, communistes
- "républicains, syndiqués confédérés FO ou chrétiens. Et on le voit, il ne s'agit pas seu-
- "lement de défense commune contre un péril commun dans le temps le plus immédiat. Il
- "s'agit aussi d'une oeuvre commune de longue haleine. Il s'agit de nous unir pour
- "quelque chose, pour bâtir une France nouvelle, une France démocratique et socialiste.."

L'unité politique (union nationale, front populaire ou tripartisme), l'unité syndicale ont eu dans le passé un sens trop profond et des liens trop étroits avec la politique internationale et la défense d'intérêts capitalistes pour que nous n'en tirions pas, dès maintenant, les conclusions en tant que travailleurs, alors même que dans la bouche des dirigeants elle peut n'apparaître que comme un objectif à des luttes à venir. Plus que jamais, nous devons comprendre ce qu'il s'est passé en 36, en 45-47, périodes d'unité syndicale et politique, mais aussi de préparation à la guerre en 36, de reconstruction du capitalisme français en 45-47, toutes deux périodes où un élan ouvrier fut brisé par les centrales syndicales et les partis de gauche au nom du socialisme.

les travailleurs

en France

May-sur-orne

La valeur d'une grève de notre point de vue de travailleurs, conscients de l'exploitation et des luttes de classe dans la société capitaliste, ne se mesure ni au nombre de salariés qui y sont engagés, ni à sa durée, ni aux manifestations monstres qui peuvent être organisées par les syndicats.

Même si l'on est dans une entreprise, on ne peut rien dire d'avance lorsque s'engage un mouvement. Les mouvements "revendicatifs" pour les salaires sont généralement acceptés par tous les dirigeants d'entreprise et syndicaux, à condition qu'ils respectent une certaine forme, une certaine règle du jeu, une certaine légalité. Par contre, un mouvement qui emprunte d'autres formes de lutte (occupation), qui dure, qui prend le caractère d'une contestation des décisions prises par les dirigeants, se heurte sous le couvert d'une sympathie apparente à une obstruction systématique. C'est précisément ce type de mouvement, quelle que soit sa dimension qui prend pour nous une signification révolutionnaire.

Les extraits du Bulletin Régional Normandie "Liaisons Ouvrières" N° 1- 15/2/63, montrent bien, à propos des licenciements dans une mine de fer, à May s/Orne (Calvados, près de Caen), quel est le rôle des dirigeants d'entreprise des syndicats, dans l'acceptation des décisions touchant à la gestion de l'entreprise et de la société, un domaine d'autorité où les travailleurs ne doivent pas intervenir

" Les dirigeants capitalistes ne parlent que d'expansion économique, de rationalisation de la production, d'efficacité des méthodes de travail, de recherches, de rentabilité. Toute l'économie française est aménagée en vue d'une productivité toujours accrue.

" Tout cela se traduit pour l'ouvrier par une augmentation des cadences de travail, par une réglementation toujours plus étroite et oppressive, par une fragmentation du travail toujours plus poussée, parfois par une transplantation complète du lieu de travail, enfin par le licenciement.

" Au gré des nouveaux aménagements de marchés et des transformations intérieures des entreprises, l'ouvrier peut, dans l'optique patronale, devenir du jour au lendemain inutile... lors, on le met sur le pavé. On se sert de lui quand on en a besoin, on le fout à la porte dès qu'il devient gênant. Pour l'ouvrier, le licenciement est un bouleversement complet de sa vie et de celle de sa famille. Ce qu'il veut, quand il lutte, c'est défendre l'équilibre fragile de l'existence qu'il a pu se construire.

" Pour les syndicats, la prise de position contre les licenciements n'est qu'une affaire de politique générale. Ils ne se situent pas au niveau des problèmes de l'ouvrier. Ce qui les intéresse, c'est de critiquer l'orientation du 4ème plan au nom de " L'INTERET NATIONAL ". Mais, que l'on sache, ces mêmes syndicats ont participé à l'élaboration de ce fameux plan de modernisation. Aucun, en signe de protestation n'a retiré ses hommes du conseil du P₁an, ou du Conseil Economique.

Finalement, ils se servent des conflits sociaux pour alimenter leurs oppositions politiques partisans au régime, et ils essaient, sans résultat d'ailleurs, d'entraîner les ouvriers sur ce terrain.

" De tout cela, il résulte une opposition réelle qui souvent éclate au grand jour, entre ce que veulent et font les ouvriers contre les licenciements et ce qu'entreprennent les directions syndicales.

....." MAY S/ORNE, Janvier Février 63: face aux menaces de licenciements attitudes syndicales et réactions ouvrières.

" La cause des licenciements: Le patronat et les syndicats ont si bien fait pour obscurcir les problèmes qu'il devient très difficile, pour celui qui ne travaille pas à la mine, de se faire une idée exacte de la situation. Pour licencier 166 travailleurs, la direction des mines a prétexté un manque de débouchés; livrant actuellement 600.000 tonnes de minerai, elle prétend ne pas pouvoir assurer le plein emploi si un marché complémentaire de 200.000 tonnes ne lui est pas trouvé.

" Il s'agit en fait de tout autre chose: par suite d'une modernisation de l'équipement du bassin minier, la Société des Mines entend augmenter considérablement sa productivité tout en compressant au maximum ses effectifs: les installations au sol sont ultra-modernes, le fond est équipé en vue d'utiliser le moins d'hommes possible. C'est ainsi que les ouvriers licenciés sont, dans leur majorité, des manoeuvres.

" Au lieu d'exprimer clairement les choses, les syndicats s'embarquent dans de grands discours où il est beaucoup question de trusts internationaux, de minerai de Mauritanie, de Marché Commun, et de 4ème plan. Tous les faiseurs de discours n'ont à la bouche que les mots "intérêt national". Et l'un de demander au préfet des débouchés, et l'autre de réclamer au député UNR " le dépôt d'un projet de loi pour l'utilisation prioritaire du minerai français " !

" Tous ces phraseurs ne cachent qu'une chose, la réalité sociale: d'un côté un patronat avide de super bénéfices, de l'autre des ouvriers qui vont se trouver sans emploi. Bien sûr, limiter le problème à la modernisation de la mine c'est abandonner le domaine de la politique générale pour entrer de plain pied dans celui de la lutte de classes où s'affrontent les ouvriers et les dirigeants; c'est entreprendre une action efficace, pour contraindre les patrons à annuler les licenciements et à faire bénéficier les travailleurs de la modernisation par un travail moins épuisant, et des horaires plus réduits sans diminution de salaires.

"Mais de ceci, les syndicats sont loin: seules leur importent les motions et les délégations.

ooooooo

L'annonce des licenciements: Le 2 Janvier 1963, la direction des mines annonce sa décision de licencier 25 membres de son personnel; 8 jours plus tard le patronat a encore d'arci ses positions: 125 ouvriers sont cette fois menacés de licenciement. Les délégués syndicaux, tous CGT, cette centrale ayant 90% des voix à May, au sortir de la réunion avec la direction:

- ça va être dur maintenant, il va falloir lutter ferme !
- que comptez-vous faire?
- Nous allons envoyer une délégation à la Préfecture, une autre à la direction; nous prévoyons aussi une réunion des maires et des conseillers généraux.

- Et puis, et après ?

- Après, ... on verra ! peut-être un meeting, oui sûrement un meeting; une marche aussi peut-être...

La discussion se termine sur un vin d'honneur, où il est question beaucoup d'élection des commissions paritaires.

... " L'action syndicale: le 1^{er} janvier, douze jours après les premières menaces de licenciements, les syndicats (CGT, FO, CGC) organisant une première journée d'action collective: un tract est lancé pour demander aux mineurs de cesser le travail pendant 24 heures; les commerçants de May et des villages environnants fermeront boutique, et un meeting est prévu pour l'après-midi.

" Le meeting débute par quelques discours longs et vagues; on nous explique en détail tout le côté technique de la question (débouchés, Mauritanie, investissements, mise en sommeil du bassin normand, etc...) puis on nous transmet les "encouragements" des directions syndicales, la "solidarité des communes voisines". On nous dit: il s'agit de lutter dur, tous ensemble. La lutte à mener? " Nous allons nous rendre dans le calme et la dignité, aux bureaux de la direction. Camarades, aucun représentant de la force de l'ordre n'est ici, nous nous sommes engagés pour vous à ce que la manifestation se déroule dans l'ordre " etc... (on apprendra quelques jours plus tard que des camions de CRS stationnaient dans une forêt à quelques minutes de May).

" Deux réflexions d'ouvriers à la sortie:

- tous des mollusques !
- il fallait s'y attendre.

" Le défilé se forme. C'est morne, on marche en silence, on discute de choses et d'autres. Devant la direction, on se met à blaguer un peu, mais l'atmosphère devient vite pénible; chacun semble se demander ce qu'on fout là. Tout ça finit par ressembler à une mauvaise plaisanterie. C'est d'ailleurs ce que l'on constate deux heures plus tard, lorsque les délégués nous communiquent (après avoir pris soin de nous ramener dans la salle des fêtes du village) la réponse du directeur: celle-ci est simple, nette. Il n'y a rien à expliquer. Les licenciements sont maintenus. Dans la salle, des réactions isolées; " on retourne à la direction", " que le directeur vienne ici". Le délégué termine: " Alors, camarades, vous êtes tous prêts pour la lutte?... " Nous ne céderons pas "... " Nous allons alerter les pouvoirs Publics; les pourparlers avec le Ministre du travail, en vue d'une confrontation, sont déjà engagés... avant toute autre action, attendons le résultat de cette entrevue "... " Cette journée restera inoubliable "... " Nous allons continuer la lutte ".

" Continuer la lutte, bien sûr, mais on commence à ne plus savoir de quelle lutte il s'agit.

" Les jours suivants, il n'est question que de réunions avec les maires, pour parler avec les conseillers généraux, délégations auprès des Pouvoirs publics. Tout cela se passe d'ailleurs dans les hautes sphères et reste mystérieux pour la plupart des mineurs. Qu'en est-il en réalité? de toute cette agitation?

" Chez un délégué du personnel:

- alors, où on est-on?
- oh bien, nous avons tenu hier une réunion avec les conseillers généraux, les élus municipaux, et Buot, député UNR du Calvados.
- et qu'en est-il sorti?
- nous allons essayer de trouver des débouchés; nous avons demandé à Buot de déposer un projet de loi pour l'utilisation prioritaire du minéral français.

- oui, les débouchés, c'est bien beau mais... la question n'est pas tellement là ! c'est en fait la modernisation du bassin qui a décidé la direction à licencier; alors, débouchés ou pas, cela ne change rien !

Silence.

- Crois-tu que des interventions auprès des pouvoirs publics peuvent avoir une influence réelle sur la direction?

- Je crois que oui, en tout cas, j'ai un espoir.

Puis le délégué raconte une réunion à Paris avec les directeurs: "ils ne nous saluent même pas ! C'en'est pas normal !... de toute façon les pouvoirs publics, les patrons, c'est la même chose ! "

- Mais alors, tu pars battu d'avance ?

Le délégué conclut finalement qu'à son avis à lui, il y a peu de chance que l'on s'en sorte de cette façon.

Témoignages ouvriers:

J. Licencié, 23 ans, marié, un enfant, manoeuvre.

- qu'est-ce que tu penses des licenciements?

- c'est révolution, c'est normal; il y a des machines nouvelles, on n'y peut rien, il n'y a pas moyen d'aller contre.

- l'attitude syndicale?

- le syndicat a essayé au meeting de rapprocher les ouvriers; maintenant il prend des contacts avec les pouvoirs publics. Si le syndicat ne tente rien c'est qu'il n'y a rien à faire. C'est dégueulasse que les délégués aient tant d'heures libres, en tout cas; c'est des fainéants; ils s'en vont passer des journées à Paris, ils vivent sur nous.

R. 48 ans:

" voilà 20 ans que je travaille à la mine; il y a deux mois, j'ai été déplacé. J'étais mineur, mais le rendement n'y est pas; les bras ne suivent plus. Je gagnais 80.000 avant, maintenant c'est 55.000. L'action des syndicats, c'est pas net, c'est faussé par quelque chose; ils essaient de tirer un profit quelconque. Ce qui est sûr, c'est que les syndicalistes nous endorment avec leur meeting et leur voyage à Paris. Il faudrait faire autre chose. Je ne suis pas contre les syndicats, mais..."

L'évolution du syndicat:

Les revendications syndicales de départ se confondent avec celles de mineurs: "pas de licenciements".

Puis petit à petit, s'opère un décalage vis à vis des aspirations spontanées des mineurs; les syndicalistes "étudient" la question, ils "l'expliquent aux mineurs: " cette situation est la conséquence directe du 4ème plan de modernisation des mines de fer qui prévoit une diminution des effectifs de 13% et une augmentation de la production de 20% (tract CGT-FO-CFTC invitant au meeting du 15 janvier). Ils délocalisent le problème, ils en font celui d'une région, ils le sentimentalisent.

La lutte est désamorcée; le refus s'enlise dans le compromis. C'est l'appel au pouvoirs publics dans un flot de communiqués, d'interventions, d'interpellations, de réunions.

D'une attitude première de lutte, on est passé à un aménagement du capitalisme: " la modernisation doit avoir pour but de satisfaire les légitimes revendications de nos mineurs. Pour permettre à nos jeunes de rester dans nos villages, nous exigeons la création d'emplois complémentaires par l'implantation au coeur même de la région d'industries nécessaires " (communiqué CGT-CFTC-FO-CGC du 1^o février).

On s'oriente vers le reclassement des mineurs licenciés. Les patrons, d'ailleurs, ne demandent que cela. Paris-Normandie titre " A la recherche

d'une solution à May s/Orne; la "reconversion" des mineurs les plus jeunes fournirait à l'industrie régionale les ouvriers qualifiés dont elle a tant besoin. Une usine récemment installée à St Martin de Fontenay, refuse en effet les commandes faute... de personnel".

" Et nous nous demandons alors: " franchement, le patronat a-t-il été gêné en quoi que ce soit dans ce qu'il voulait faire (moderniser pour produire davantage avec une main d'oeuvre spécialisée minimum) " ?

" En fin de compte, les syndicats n'auront-ils pas permis au patronat de moderniser sans à coups trop violents, sans oppositions déterminantes, de redistribuer la main d'oeuvre, de la reconvertir suivant ses besoins?

" De façon flagrante, à qui profite l'opération? qu'est-ce qui aura été réellement fait pour qu'elle ne se fasse pas effectivement sur le dos des mineurs?

" Du côté ouvrier:

N. travaille à la mine depuis 7 ans; il est ouvrier à la surface.
" Tu vois, moi j'ai un truc. Quand les gars vont recevoir leur lettre de licenciement qui est une lettre recommandée, il ne faut pas qu'ils la signent, sinon c'est la fin de tout. Mais tu vois, moi je dis ça, je le dis à un copain, et les autres? que font-ils, on ne sait pas. Et puis, comment être sûr? Il n'y a pas d'entente, chacun pense à son intérêt. C'est comme pour les heures supplémentaires: moi, je les refuse. Mais si le copain à qui on les propose après moi accepte, c'est comme si je n'avais rien fait. Ce qu'il faudrait, c'est arriver à être vraiment unis".

- Et les syndicats, c'est-à-dire la CGT, puisqu'elle est nettement majoritaire?

- Le délégué R. doit monter à Paris voir les Pouvoirs Publics. Mais tu sais, en plus, en n'est jamais vraiment renseignés. (c'est vrai sur ce que disait la CGT, on en savait plus que N.)

R. Nous le voyons avec N. le lendemain: "C'est un pote quand même, je tiens à le voir" nous dit N. R. n'était pas à Paris, il allait seulement entreprendre les démarches nécessaires pour y être reçu.

N. parle de sa petite idée à propos des lettres de licenciements.

" Oui ...oui, répond R. " Mais dis, j'y pense, légalement a-t-on le droit de le faire?"

Nous avons de la chance; avec R. il y a un représentant d'un comité de défense des mineurs de May; il a été "mandaté" pour étudier de près la question. Il nous parle abondamment des mines de fer de Mauritanie si rentables, et des trusts capitalistes.

- Et May?

- Mais vous ne comprenez pas ? Pour eux, May est un bassin de réserve A May pourtant, un puits central de condensation très moderne vient tout juste d'être aménagé. Et puis, seuls les manoeuvres risquent d'être licenciés.

N. parle de son idée sur les lettres de licenciements et ajoute: " car tu vois, moi j'ai cette idée, mais les copains en auraient d'autres. L'autre jour au meeting, on nous a bien demandé si on avait quelque chose à dire, mais.. on n'est pas arrivé à parler".

Puis R. et le représentant évoquent comment le député UNR a été coincé lors de la dernière réunion des comités de défense.

- "dis-moi, reprend N, pour les licenciements, tu es optimiste?"

" Je suis optimiste; on sent un recul de la direction: la liste des licenciements

n'est pas encore parue. Et puis tu vois, on n'est pas seuls; regarde la manifestation l'autre jour, c'était quelque chose, non? "

" La manifestation : un enterrement. Le recul de la direction: une augmentation du nombre des licenciés passé finalement à 166 quelques jours avant cette discussion. On s'en va avec N. Nous les gênons, et puis, ils nous assoment. " Pour les lettres dit R. à N., attends, on verra..."

Tract commun des organisations syndicales et du comité de défense:

Ce tract annonce pour la journée du 12 février, date à laquelle la délégation syndicale doit être reçue au ministère de l'Industrie et du Commerce, la fermeture de toutes les mairies rattachées au comité de défense, et un débrayage d'une heure dans la mine, "se traduisant pour le fond par la descente retardée d'une heure, et pour le jour et les services administratifs, par l'arrivée au chantier ou au bureau avec une heure de retard sur les horaires normaux ".

Des ouvriers de la mine nous ont fait sur ce tract les remarques suivantes: la fermeture des mairies ne coûte rien à personne, et surtout pas aux patrons... On n'a rien à attendre de gens comme les maires, qui ne se soucient que de leur élection...

Quant au débrayage ce n'est pas une action réelle, et elle n'est pas collective: " on restera au lit une heure de plus, et voilà tout ". C'est une action au détriment des mineurs: " C'est une heure qui ne sera pas payée une heure pour le patron ".

La délégation inter-syndicale au ministère de l'Industrie:

C'est le couronnement d'un mois et demi d'"action" syndicale. Les délégués ont bien travaillé. Ils peuvent être considérés comme des gens avec qui l'on peut causer. Vu qu'ils n'ont strictement rien entrepris pour empêcher les licenciements, mais par contre tout fait, pour les faire accepter par les mineurs, ce sont vraiment des "interlocuteurs valables". Le directeur de la sidérurgie peut même leur dire qu'il se fiche pas mal de leur bla bla bla, sans pour cela qu'ils soient fâchés. Ils acceptent tout. Le minerai de May n'est pas "compétitif". Très bien ! On recasera les mineurs chez Citroën, voilà tout. Pourquoi s'en faire?

B. en sûr, au retour, ils se voient obligés de pousser de profonds soupirs, et de verser quelques larmes de crocodile. " Mais enfin, vous voyez, on s'occupe de vous... on fait tout pour vous..."

Il n'empêche que les mineurs en sont toujours au même point. On se demande maintenant à quels pouvoirs publics les syndicats vont pouvoir faire appel? Quelle combine vont-ils encore inventer pour pouvoir répondre aux ouvriers " il faut attendre ".

ooooooo

Lettre d'un camarade de Caen:

" May s/Orne- (15 février-2 mars): Le 15, 70 lettres de licenciement sont envoyées.

"La mascarade des entrevues continue. Après Bokanowski, c'est Giscard d'Estaing qui est choisi; de quoi pouvoir dire: "il faut attendre".

" Un tract anonyme est lancé à l'intérieur de la mine par des ouvriers (le lundi 18). Le tract appelle les mineurs à réfléchir sur l'action à entreprendre pour empêcher tout licenciement. Citant les exemples d'occupation

de Decazeville il demande aux ouvriers de rester au fond et de commencer la grève sur le tas immédiatement. Les réactions sont instantanées: on discute dans tous les secteurs, tous sont prêts à l'action. Mais dans la matinée les délégués syndicaux descendent au fond et passent dans les ateliers du jour pour saboter le mouvement: " ce n'est pas un tract syndical", "attention, etc..." Finalement, les ouvriers obéissent aux ordres syndicaux. Ils ne sont pas prêts encore à passer à une action autonome bien que la combativité soit très forte. L'idée de la grève avec occupation reste toutefois dans les esprits. Les milieux syndicaux sont déroutés, leurs positions sont de plus en plus fausses. Ils disent qu'il faudrait dénoncer les mineurs qui ont fait le coup: " ils sont contre le syndicat, ils sont contre la classe ouvrière... c'est des types dangereux ".

" Le dimanche 2, réunion intersyndicale: le baratin syndicaliste est interrompu par des mineurs qui crient: "il faut rester au fond", "occuper la mine" " le tract n'est pas signé, mais c'est vrai ce qu'il y a dedans". Les délégués sont débordés un moment, mais rétablissent assez vite la situation par des belles phrases. Les mineurs sont encore une fois réduits. A cette réunion est décidé une marche sur Caen pour le samedi 2 mars (jour chômé). Dans leur démagogie, les syndicalistes proposent un vote sur cette proposition. Bien entendu la CGT demande un vote à mains levées; les mineurs refusent et demandent le vote à bulletins secrets dans les puits. Cette réclamation est très significative et témoigne d'une méfiance extrême envers les syndicats.

"Samedi 2 mars: marche sur Caen. 150 personnes sont là. Cette action paraît tellement dérisoire que beaucoup ne sont pas venus (2/5 environ). En fait de marche, on va en autos, en camionnettes, jusqu'à Caen, en empruntant bien entendu, des routes détournées et minuscules pour ne pas gêner la circulation de la route principale. Vraiment, les syndicalistes sont prévenants pour le préfet.. A Caen, on se ballade une bonne heure dans les rues; les gars sont goguenards, on rigole, on crie des choses stupides lancées par les syndicalistes (telles que "Charlot du boulot"; ou "des sous pour acheter"). Personne n'y croit. On bavarde ou on plaisante plus qu'on ne crie. A la Préfecture, en attendant la délégation, l'atmosphère est plus grave. Quand le délégué Brosseau sort pour dire: "nous avons obtenu une réunion avec le Conseil Général pour lundi", un mineur crie: " eh, camarade Brosseau, c'est avant le 15 mars qu'il faut faire quelque chose ". Sa voix est immédiatement recouverte par les syndicalistes. La plupart des gars sont absolument découragés. On a l'impression qu'encore une fois les syndicats ont gagné: les licenciements auront lieu sans difficulté. "

o o
o

le renforcement

des

SYNDICALISTES

Le rôle actuel des syndicats ce n'est pas celui qu'ils se défendent de jouer; c'est celui qu'ils jouent réellement, celui qu'ils revendiquent de jouer dans la société d'exploitation.

Il faut bien prendre garde de ne pas se laisser prendre dans le réseau des propagandes. Chaque syndicat oriente cette propagande dans deux directions:

l'une est destinée à l'identifier avec les travailleurs, à préserver son "visage ouvrier", c'est essentiellement du camouflage; l'autre est destinée à canaliser les travailleurs et leurs actions selon la politique des syndicats à l'égard de celle de l'Etat. Le syndicat moderne ne diffère donc pas des partis: il s'adresse seulement à un public particulier, les travailleurs, et tire son importance du fait qu'il s'insère directement dans les rapports sociaux fondamentaux: les rapports de production.

Actuellement de tous côtés, on entend crier bien fort contre le pouvoir politique, le régime gaulliste, qui poursuivrait une prétendue "intégration" des syndicats dans les organismes de gestion de l'Etat et de gestion des entreprises

En réalité, ce n'est qu'un thème de propagande politique. D'une part, les syndicats actuellement cherchent à regrouper les oppositions à la politique gaulliste, simplement parce que cette politique s'oppose aux intérêts économiques et politiques, américains, anglais, ou russes; mais bien entendu, il faut que cette politique passe pour une attitude revendicative; les mots d'ordre syndicaux prennent un contenu plus réel (même semaine, 40 heures,) les actions restent celles d'une opposition légale qui ne met jamais en cause le pouvoir des classes dominantes.

D'autre part, cette propagande dissimule la participation réelle aux organes de gestion de la société capitaliste, à l'échelon de l'entreprise, comme à l'échelon de l'Etat. Cette participation existait bien avant le régime gaulliste, elle ne fait que s'étendre, elle se structure. C'est en ce sens, que l'on assiste sous le régime gaulliste, à un renforcement du pouvoir des syndicats renforcement qui ne doit rien à l'adhésion des travailleurs, mais tout au pouvoir social et politique: il vise à parfaire le syndicat comme organe de domination des travailleurs.

I- L'INTEGRATION DU SYNDICAT A L'ETAT NE DATE PAS D'AUJOURD'HUI. La confusion vient de ce que personne ne s'explique sur le sens du mot "intégration" Jusqu'à présent les syndicats acceptaient fort bien le soutien du pouvoir politique quand ce pouvoir leur permettait de conserver une façade et servait des intérêts politiques d'une fraction capitaliste, sinon d'un impérialisme. Il y eut des périodes où ce soutien a été fort loin: Jouhaux et la CGT dans la guerre 14-18, la CGT et le gouvernement Front Populaire en 36, la CGT et la CFTC de 1945 à 47 avec le "redressement de la France", la période de 6 mois du Front Républicain début 56. Entre ces périodes, les syndicats, tous ensemble ou bien l'un ou l'autre oscillaient entre la collaboration et l'opposition plus ou moins violente, exactement comme un parti politique au parlement et avec les mêmes motivations de défense de tel ou tel impérialisme. A aucun moment depuis cinquante ans, le syndicat ne s'est posé en tant que force de contestation du pouvoir social, ni de revendication du pouvoir pour les travailleurs. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle peu à peu patronat et technocrates, détenteurs du pouvoir social, les ont considéré comme des "interlocuteurs valables", ont accepté leur entrée dans un tas d'organismes économiques et sociaux leur manifestant de moins en moins de méfiance et d'hostilité (plus d'ailleurs en fin de compte comme vis à vis de concurrents éventuels aux places de dirigeants, que comme des ennemis de classe). Ceci n'est pas dû aux hommes, ou à un hasard: le syndicat actuel ne peut jouer d'autre rôle dans la société capitaliste.

II- LA PERMANENCE DU SYNDICAT DANS LA SOCIETE EST PLUS DANS CETTE PRISE DE FONCTIONS ECONOMIQUE ET SOCIALES QUE DANS SON EXPRESSION DE REVENDICATIONS OUVRIERES. Des comités d'entreprise au Conseil économique à la C.E.C.A. ou au B.I.T.

cette intégration du syndicat touche de plus en plus d'organismes à l'échelon de l'entreprise comme des organismes internationaux, de l'étude de tous les problèmes depuis la productivité jusqu'à l'organisation du territoire; elle touche tous les syndicats, y compris la CGT. La revendication des centrales syndicales à l'égard du pouvoir politique porte sur une participation plus grande à tous ces organismes. C'est que les syndicats ne renient pas ce rôle mais le revendiquent.

Déclaration de la CGT (Humanité 6/I/63) après les élections à la Sécurité Sociale lors de son entrevue avec Grandval, Ministre du Travail:

" La délégation a tout d'abord demandé au ministre de tirer les conséquences quant à la représentativité de la CGT des élections à la Sécurité Sociale qui ont donné à celle-ci plus de voix à elle seule qu'à l'ensemble des autres centrales syndicales réunies et de mettre fin sans plus attendre aux discriminations dont elle continue à être l'objet, en assurant sa représentation légitime dans tous les organismes où sont représentés les travailleurs, et notamment au B.I.T., à la C.E.C.A., à la C.E.E. ainsi que dans tous les Conseils d'administration des entreprises nationalisées "

Les revendications de la CFTC ont toujours été celles d'une "planification démocratique", c'est-à-dire d'une entrée massive des syndicats dans les organismes du plan. Quand le ministre du travail annonce " une plus grande participation des syndicats à la vie économique ", Krasucki, secrétaire confédéral CGT, répond: " Nous sommes hostiles à toute mesure qui mettrait en danger notre indépendance ", mais pas à une participation, car il enchaine tout de suite sur " nous demandons à être représentés dans tous les organismes officiels ..." (Le Monde 29/I/63).

Le 15 février 63 vient d'être constituée (par De Gaulle et Pompidou) une Commission nationale d'aménagement du territoire, chargée de l'application du plan, où l'on retrouve Le Brun (CGT), Levard (CFTC) Ventejol (FO), Millot (CGC) aux côtés d'un tas de technocrates et de dirigeants d'entreprise: la crème de la technocratie française. Encore une nouvelle participation. Qui n'est pas l'intégration?

III-"SI L'ON VEUT LA PARTICIPATION OUVRIERE DANS LA PREPARATION DU PLAN AU SOMMET, IL FAUT QUE LE DROIT SYNDICAL SOIT RENFORCE DANS L'ENTREPRISE " (Descamps secrétaire général CFTC -Le Monde- 28/I/63).

Dans la bouche d'un leader syndical, il faut comprendre la phrase dans le sens " si l'on veut la participation des syndicats dans la préparation du plan au sommet, il faut que les droits des syndicats soient renforcés dans l'entreprise "

Cette phrase est une phrase clé. Elle vaut d'être commentée. Le "on" c'est le pouvoir politique, d'où il résulte que la participation au pouvoir et les droits dans l'entreprise doivent être définis légalement. En d'autres termes, les syndicats revendiquent une participation plus large au pouvoir économique, du haut en bas de l'échelle, de l'entreprise aux instances du plan. Comme ces organismes détiennent réellement le pouvoir économique et social, peu importe qu'ils soient ou non liés à tel ou tel régime: cette forme d'intégration, la seule qui existe en réalité, survivra au régime gaulliste, comme elle a survécu à la 4^{ème} République

Cette revendication du renforcement de la section syndicale s'explique aisément: elle est le complément nécessaire (comme le souligne Descamps) du rôle que le syndicat prétend vouloir jouer dans la société. Il ne peut le jouer que s'il peut dominer les travailleurs en tant qu'organisation dans la cellule de base qu'est la section syndicale. Le syndicat n'est rien qu'un appareil vide sans un échelon de base dans l'entreprise, là où sont vécus les rapports de production.

Si le syndicat s'engage dans les organismes de gestion de l'économie au niveau de l'Etat (planification, aménagement du territoire, etc..) il est donc absolument nécessaire, pour que le pouvoir/considère comme interlocuteur valable, qu'il puisse imposer aux travailleurs le respect des décisions qu'il aura votées, adoptées, préconisées. C'est la logique de cette participation aux décisions que le syndicat pratique un peu et qu'il revendique plus largement.

Pour imposer aux travailleurs le respect des décisions prises avec le concours ou l'accord des syndicats, il faut un cadre, un appareil. Cet appareil existe, c'est l'appareil syndical, mais son pouvoir actuellement s'arrête au seuil de l'entreprise. Le délégué, défini légalement en 36 comme le chien de garde des travailleurs (I), a une fonction ambiguë: il tend plus souvent à être le délégué des travailleurs, ou du patron, selon les entreprises, plus que celui du syndicat. Le Comité d'entreprise tend à développer un "esprit maison" à la mesure du renforcement de l'autonomie de l'entreprise dans la société capitaliste actuelle (tendance qui s'exprime par le fait que l'entreprise tend à résoudre la totalité de la vie de ses salariés, les accords d'entreprise étant un aspect de ce problème). Le rôle d'un délégué du syndicat dans l'entreprise serait beaucoup plus important qu'il ne paraît, il pourrait n'être pas seulement le garant de l'observation par les travailleurs des décisions syndicales prises à l'échelon régional ou national, mais l'oeil du plan dans l'entreprise. Pour prévenir tous conflits, il faut que le délégué syndical ait un statut légal, c'est ce que revendiquent tous les syndicats.

F.O., par la bouche de Louet (secrétaire confédéral) définit exactement, avec un autre langage, ce que nous venons d'écrire:

" A l'heure où on assure vouloir associer les représentants des travailleurs aux grands organismes nationaux, il n'est pas possible de contester le délégué dans l'entreprise... La vraie question est celle de l'immunité du délégué syndical. Il ne doit pas être confondu avec le délégué du personnel et le délégué au comité d'entreprise. Peut-être faudrait-il une refonte de la représentation du personnel pour situer les rôles respectifs de ces trois fonctions ". (Le Monde 28/I/63).

La CFTC (toujours A. Descamps secrétaire général) souligne que cette revendication (la quatrième semaine) était "indissociable de celle qui vise l'extension des droits syndicaux parmi lesquels la reconnaissance de la section d'entreprise". Il ajoute: " Si le capital a des pouvoirs reconnus, ceux du syndicalisme doivent l'être également "...

(I) Lors des entretiens de Matignon le 8/6/36, les représentants de la CGT déclarent aux représentants du patronat: "C'est maintenant que vous allez peut-être regretter d'avoir systématiquement profité des années de déflation et de chômage pour exclure de vos usines tous les militants syndicalistes. Ils n'y sont plus pour exercer sur leurs camarades l'autorité qui serait nécessaire pour exécuter nos ordres " (Danos et Gibelin- Juin 36 p.85).

Les programmes de la CGT insistent aussi depuis longtemps sur une reconnaissance légale de la section syndicale (voir ICO Sep. 61)

Ce délégué du syndicat dans l'entreprise qu'un statut légal protégerait du patron et des travailleurs, il faut qu'il soit formé, il faut qu'il puisse avoir une connaissance nette de sa fonction, du rôle qu'on attend de lui: il ne doit pas être formé sur le tas, et n'exprimer que les revendications des travailleurs, il ne doit pas se laisser entraîner par une politique maison. Ce n'est pas un hasard si parallèlement à ce projet de légalisation de la section syndicale, une loi (qui existe) permet d'octroyer aux délégués des "congés éducation". Les écoles syndicales, y compris celles de la CGT, sont agréées ainsi par le ministère au même titre que quelques centres universitaires d'état pour la formation de cadres syndicaux - avec congés payés-. Nul doute que cette reconnaissance n'implique toute garantie quant à l'orientation de la formation ainsi donnée.

Tout cet appareil qui va prendre racine définitivement dans l'entreprise, ce n'est pas pour demain, il est bien en place, il reste seulement à lui donner forme légale, à le doter de pouvoir.

IV- PUISQUE LES SYNDICATS REVENDIQUENT UNE PARTICIPATION PLUS LARGE UNE INTEGRATION PLUS GRANDE, COMMENT SE FAIT-IL QU'ILS PROTESTENT CONTRE "L'INTEGRATION"?

Il y a un pas, une mutation, qui est délicate à franchir pour les syndicats: celui où leur participation au pouvoir sera au grand jour, celui où leur rôle dans la société capitaliste sera défini légalement. En acceptant ouvertement leur participation, leur intégration, ils perdent la confiance des travailleurs, leur adhésion volontaire; il est absolument nécessaire qu'ils retrouvent cette adhésion sous une forme autoritaire: que les travailleurs soient pratiquement forcés d'adhérer au syndicat parce que c'est leur intérêt économique. Donner un pouvoir légal dans l'entreprise à la section syndicale, au délégué syndical aboutit à ce résultat. C'est pour cela que les syndicats dans leur revendication lient étroitement les "garanties syndicales" et la participation au pouvoir.

Mais il ne faut pas qu'un syndicat puisse à un moment donné se retirer du jeu et en profiter pour dénoncer l'intégration des autres. Un certain niveau d'unification des syndicats doit donc être atteint pour qu'ils s'engagent plus avant et plus ouvertement. Cette unification s'est faite dans les pays capitalistes avancés; elle se fera en France, sous le couvert de l'unité syndicale, en fin de compte par une concentration, un renforcement des appareils syndicaux, parallèlement à l'accroissement de leur pouvoir légal.

Au stade actuel, la logique du développement de la société capitaliste pousse inéluctablement les syndicats dans cette voie. Mais en regard, il y a la logique propre de l'appareil syndical qui ne peut accepter cette "légalisation" comme un don du pouvoir capitaliste pronant le visage du régime gaulliste.

A ce point, la politique des syndicats recoupe leur nécessité de conserver un lien de façade avec les travailleurs. Schématiquement, les positions actuelles des syndicats à l'égard du gaullisme peut se résumer comme suit: De Gaulle et le capitalisme français paraissent les chefs de file d'un capitalisme européen qui taille sa place dans les chasses gardées des impérialismes américains et russes, qui rejette le capitalisme anglais. Fidèles à leurs liens avec des partis politiques, avec des intérêts économiques anglais, américains, ou russes, les bureaucraties syndicales retrouvent les vertus de l'action ouvrière (dues à un mécontentement réel) pour lancer des mots d'ordre qui se veulent radicaux (la grève générale)

mais qui en réalité canalisent cette action ouvrière sur des objectifs politiques.

Comme il faut donner un masque démocratique à tous ces intérêts, la lutte des travailleurs est orientée contre "l'intégration des syndicats", contre la dictature du pouvoir, etc...

V- C'EST LA LUTTE DES TRAVAILLEURS D'AUJOURD'HUI QUI REALISERA L'INTEGRATION DES SYNDICATS, LAQUELLE SERA PRESENTÉE COMME UNE CONQUÊTE OUVRIÈRE.

Peu importe en fin de compte pour les syndicats jusqu'où ira cette lutte; le régime gaulliste peut céder un ensemble de mesures sociales qui réaliseront l'intégration; ce sera une "victoire ouvrière" (on peut se demander seulement quel degré de connivence peut lier les bureaucraties syndicales et le régime gaulliste lui-même). Celui-ci peut céder la place à un "gouvernement démocratique" qui donnera les mêmes pouvoirs aux syndicats "sous la pression des masses". Ce sera la même chose avec les mêmes hommes dans la même société.

"L'unité" des syndicats dans la lutte présente est l'unification nécessaire pour que l'intégration soit possible. Elle peut se traduire à plus ou moins longue échéance, à la mesure des liens politiques internationaux (accords des 2 K.) et nationaux (regroupement des partis "républicains"), par une unité organique, celle-la même qui renforcerait considérablement l'appareil syndical.

Dans cette bataille politique bien organisée qui a commencé avec les accords Renault et la quatrième semaine, il faut faire l'effort de comprendre le sens des positions, des luttes. La machine de guerre des partis et des syndicats est bien en place, ils savent où ils vont, ils savent ce qu'ils revendiquent dans la société. Comme ils se servent des actions ouvrières- et ils ne peuvent faire autrement- il y aura inévitablement dans les luttes un moment où les travailleurs entreront en conflit avec les directions syndicales. Comme ce fut le cas en Juin 36. Nous pouvons alors expliquer autour de nous, là où nous sommes, le sens réel de tout ce qui se passe, regrouper des travailleurs, peut-être avec eux dépasser le stade où les dirigeants voudraient voir tout s'arrêter et "rentrer dans l'ordre".

syndicats modernes

L'exemple belge:

L'ESPOIR, organe de la VI Union régionale de la CNTF
N° 56- 27/I/63- publie une lettre d'un camarade dont nous donnons des extraits, qui montre concrètement la fonction du syndicat dans la société moderne.

" Il y a un certain temps, un camarade responsable de l'UGT me disait en bavardant amicalement, que nous les espagnols, aurions grand intérêt à prendre bonne note de l'action syndicale belge et de ses méthodes de lutte, pour qu'une fois la dictature franquiste balayée, et les libertés syndicales garanties

en Espagne, nous puissions mener la lutte ouvrière en nous inspirant précisément de ce que nous aurions appris, pendant notre exil, du syndicalisme européen.

Je lui répondis, tout aussi amicalement, que, en tant qu'anarcho-syndicaliste, j'étais loin de partager son point de vue, car bien que vivant en exil depuis 1939, et ce, en divers pays européens, rarement pour ne pas dire jamais, j'avais pu apprécier une action de la classe ouvrière dirigée par les syndicats qui n'ait pas eu comme objectif final, de favoriser un parti politique au détriment de la classe ouvrière. Je lui donnais comme exemple les grandes grèves belges de l'hiver 60-61, qui eurent comme prétexte la fameuse loi Unique et comme conséquence la chute du gouvernement formé par le Parti Chrétien et le Parti Libéral, et son remplacement par le gouvernement actuel composé par le même parti chrétien et le Parti socialiste.

" La loi qui fut à la base du mouvement de grève fut néanmoins votée et par conséquence appliquée par le gouvernement actuel. Il rétorqua que la loi subit pas mal d'amendements mais... l'essentiel est resté et ceux qui furent arrêtés pendant la grève y sont restés pas mal de temps, même avec un gouvernement dont bon nombre de ministres se réclament de la classe ouvrière. Je lui fis également remarquer que malgré tous les avantages techniques dont disposait la société actuelle la classe ouvrière se voit obligée de prêter ses services pendant 7,5 ou 8 heures par semaine, afin d'assurer son existence et celle de leur famille et surtout d'augmenter le capital du capitalisme. Je lui dis enfin, que peut-être ses conceptions de la lutte de classe lui permettaient cette collaboration permanente avec le patronat comme il est d'usage dans le syndicalisme réformiste et même, pourquoi pas, faire de la publicité capitaliste dans les organes officiels du syndicat, tout en poussant la classe ouvrière à l'achat à tempérament, qui est une façon comme une autre d'obliger les travailleurs à effectuer des heures supplémentaires.

" Je ne sais pas si mon camarade aura suivi le dernier Congrès statutaire de la F.G.T.B. et s'il en a tiré quelques enseignements de valeur. En ce qui me concerne je l'ai suivi, et deux points de l'ordre du jour ont retenu mon attention.

"...Le premier point dont je voulais parler est celui qui se réfère aux projets anti-grève que le gouvernement, présidé par le chrétien Théo Lefèvre et le socialiste Paul H. Spaak, vient de déposer au Parlement. Eh bien, ces projets qui furent présentés par le Parti pour la Liberté et le Progrès (P.L.P.) ancien parti libéral, ont été rejetés par la majorité des mandats, mais moins catégoriquement que ne l'aurait souhaité la "gauche" qui demanda au Congrès de se manifester dans le sens que ce projet était inamendable.

"...Le second point est relatif aux avantages aux seuls ouvriers syndiqués. Sur ce point, il n'y a pas eu grand débat; le Congrès accordant de donner la liberté aux Centrales et aux Régionales quant aux modalités d'application.

"L'accord intervenu à ce sujet, est fort intéressant pour les syndicats je ne pense pas qu'il en soit de même pour le syndicalisme.

" En effet, certaines centrales, notamment la Centrale des Mineurs, viennent de signer un accord avec les patrons, aux termes duquel le patronat versera une somme à la Centrale et celle-ci versera une prime aux seuls ouvriers syndiqués. Au premier abord, il semblerait que cette prime serait l'équivalent de la moitié de la cotisation syndicale. Ainsi on en arrivera bientôt à faire payer sa cotisation par son patron, et tout l'honneur du travailleur syndiqué se résumera à porter une carte syndicale en son nom et dans sa poche. Où reste la fierté du syndicaliste d'antan?

" L'accord ainsi conclu peut attirer pas mal de travailleurs non encore syndiqués vers les syndicats. On augmentera ainsi la quantité, mais il est certain

que la qualité diminuera dans les mêmes proportions et l'esprit de lutte syndicale qui, disons-le en passant, est loin d'être aussi combatif qu'il ne devrait l'être pour inquiéter le capitalisme et pour empêcher l'Etat de restreindre de plus en plus les libertés de la classe ouvrière dans sa lutte pour son émancipation. A vrai dire les organisations syndicales réformistes n'ont pas encore osé discuter la syndicalisation obligatoire, bien qu'on en parle en coulisse et officieusement depuis déjà pas mal de temps. L'accord pris dans ce Congrès permettra peut-être d'en arriver là et ainsi sauver la face à la mode "démocratique": on attirera les ouvriers matériellement, vers le syndicat, sans que celui-ci doive obliger tous les travailleurs, comme font généralement les pays soumis à la dictature.//

o o

o

20/2/63

circulaire aux délégués syndicaux de la région parisienne le 20 février 1963

Objet: la lutte pour la reconnaissance du droit de grève en Italie

EN ITALIE

" UNE GRANDE VICTOIRE OUVRIERE " (sic)

Sous ce titre, l'Express, (28/2/63), relate la lutte du patronat et des syndicats pour que ceux-ci prennent précisément la place qu'ils revendiquent en France dans la société capitaliste.

Victoire ouvrière? certainement pas. Victoire des syndicats sans aucun doute, puisqu'ils prennent maintenant une part à la gestion du travail. Ce que nous écrivons ci-dessus à propos de la France, sur le renforcement des syndicats, s'applique exactement ici.

"Pour la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier italien, et pour la première fois dans l'histoire du capitalisme, nous avons conquis une convention collective qui habilite le syndicat, reconnu comme seul représentant légitime des travailleurs dans les entreprises, à négocier tous les aspects des rapports de travail. "

"Ce communiqué de victoire, daté du 18 février dernier, a mis fin à la plus grande action ouvrière depuis 1945. Neuf mois durant le patronat et le million de métallurgistes italiens se sont livrés une lutte "au finish" marquée par la perte de 350 millions d'heures de travail (équivalent de 2 jours de grève) et de plus de 4 milliards de francs de production.

"...Pour les organisations ouvrières, qui de bout en bout, ont mené cette lutte dans l'unité, il s'agissait de briser la puissance patronale "à sa source", c'est-à-dire dans les entreprises, et d'y conquérir des pouvoirs ouvriers qui rendraient possible par la suite, une planification démocratique.

"...Elle fut effective à 85%. Pour démontrer qu'ils étaient non seulement capables de lancer mais aussi d'arrêter une grève, les syndicats suspendirent leur action aussi brusquement qu'ils l'avaient déclenchée et donnèrent trois jours au patronat pour conclure un accord. Ils eurent gain de cause sur toute la ligne; la nouvelle convention collective de la métallurgie italienne, qui est appelée

"à faire tache d'huile, non seulement en Italie, mais dans tout le Marché Commun prévoit notamment:

- des augmentations de salaires, et des réductions de trois heures en moyenne de la semaine de travail, sans perte de salaire.
- à travail égal, salaire égal pour les hommes, les femmes, et les mineurs (1).
- reconnaissance des sections syndicales d'entreprise, avec droit d'affichage entièrement libre, et pour les délégués syndicaux, six heures par mois de délégation (payées) à l'extérieur de l'usine.
- négociation avec le syndicat-qui conserve sa pleine autonomie (pas de commissions mixtes)- de l'organisation du travail, du salaire aux pièces, des cadences, des horaires, des qualifications, de la prime de production, toutes choses laissés jusqu'ici à la discrétion patronale.

".... Par ce biais, le mouvement ouvrier italien (2), entend intervenir directement, de l'intérieur du processus de production, sur la répartition du revenu, la politique d'investissement des entreprises et de l'orientation de leur activité.

o o

o

DISCUSSION

Dans le compte rendu de la réunion mensuelle des camarades de Paris (de février) nous avons laissé de côté deux discussions que nous reprenons ici en résumant les différentes interventions.

Le dialogue possible avec des militants du P.C.:

-un camarade commis d'architecte, parle de ses contacts personnels avec un militant qui vient d'être exclu du P.C. Il doit être possible de discuter avec de tels camarades, même lorsqu'ils sont encore dans le Parti, alors qu'ils commencent à se poser des questions- parfois à retardement- sur le sens des événements. Tout dépend de ce que nous avons pu dire auparavant à ce sujet et sur les positions du parti: c'est pourquoi nous ne devons pas négliger le dialogue avec les militants que nous pouvons rencontrer sur le lieu de travail.

- un camarade de l'imprimerie: souligne que dans le livre, il y a une majorité de membres ou sympathisants du P.C. On peut discuter bien sûr, mais rarement d'une manière positive; quant à une action quelconque, ils se retranchent derrière le syndicat.

(1) cela existe en principe aussi en France; en pratique, on sait ce que cela signifie.

(2) c'est-à-dire les syndicats.

- un camarade de Jeumont: mon expérience personnelle de discussion avec des militants du P.C. est négative. Dès que cette discussion dévie sur les généralités, on ne trouve que la doctrine et les positions (du moment du parti) et on perd son temps. D'ailleurs seule une petite minorité d'ouvriers adopte ces positions. La majorité réagissent d'après leur expérience d'une manière normale et il y a peu d'intérêt à reprendre tout ce que peut dire le P.C.

- un autre camarade de Jeumont: discuter avec un membre du parti, c'est comme avec un adepte d'une religion. Dieu existe et on retombe toujours là-dessus. En certains lieux, en certaines circonstances, un type fanatique peut être ébranlé momentanément, ou même peut changer d'avis; mais la plupart du temps il n'y a rien à faire. Quant à ce que dit le P.C. dans ses tracts, souvent cela passe par-dessus la tête des gars. Le P.C. se considère comme une partie de l'Etat et à ce titre participe (par exemple il n'a pas craint de mêler ses voix à celle de l'OAS au sujet de la cour de justice).

L'attitude devant les mots d'ordre des syndicats:

- un camarade de chez Renault lit un extrait du bulletin CFTC Renault " L'Automation" du 8/2/63, sous le titre " Les hommes extraordinaires":

" Dans nos ateliers, les hommes extraordinaires, ce sont les camarades qui sont syndiqués, alors que la majorité des travailleurs devraient rejoindre les organisations syndicales car pour agir, il faut que la masse soit organisée et non quelques syndicalistes isolés. Nous devons participer à notre libération, car l'heure actuelle, notre travail a moins de valeur que l'argent qui est roi et qui a pouvoir de décision, alors que c'est le travailleur qui apporte de l'argent à l'usine.

" N'oublions pas que notre force de pression dépend du nombre d'adhérents. Quand le travailleur prend sa carte syndicale:

- il refuse d'être un sujet, il refuse d'être isolé.
- il met en cause la seule autorité du patron.
- il affirme qu'il est un homme libre.
- il devient une force.
- il exprime le bloc de la classe ouvrière.
- il permet par son apport financier la force et l'indépendance de son organisation.
- il apporte ses richesses de générosité, d'intelligence.

" Certains camarades refusent leur adhésion au syndicat sous prétexte de liberté individuelle, en fait, ils ont une attitude dont le résultat est une perte de liberté et d'indépendance.

" Allons-nous accepter les avantages obtenus par les organisations syndicales, en égoïstes, et sans vraiment participer à leur action.

" Adhérer à un syndicat, c'est permettre la promotion collective de la classe ouvrière qui ne peut être réalisée pour les travailleurs que si elle l'est par eux et avec eux. "

Il faudrait pouvoir dénoncer la mystification de tels papiers qui pourraient aussi bien être écrit par FO, ou la CGT. Il y a une vérité, à la base, le besoin des travailleurs d'être unis pour lutter. Mais ceux qui se retrouvent dans les syndicats maintenant, ne sont pas du tout les "hommes extraordinaires" mais au contraire ceux à qui on demande de suivre et d'obéir, ceux qui souvent voient dans le syndicat une assurance pour l'avenir.

Quand un mot d'ordre est lancé, tout ce que les syndicats demandent c'est qu'on suive, rien d'autre. Si je juge, en tant que travailleur, que ce mot d'ordre fait le jeu du patronat, qu'il introduit la politique du syndicat à l'égard du pouvoir, alors on me fait passer pour un jaune. Il faut alors avoir du courage pour ne pas faire la grève, et pour expliquer pourquoi.

- un camarade d'une petite entreprise métallurgique dit que dans son entreprise une telle attitude n'est pas possible. Le patron ne pense qu'à éliminer le syndicat et on ne peut pas rester à l'écart même si l'on n'est pas d'accord. N'importe quel mot d'ordre prend alors le sens d'une affirmation de classe contre le patron.

- un camarade de l'assurance cite une lutte pour les salaires engagé par les syndicats, qui rapidement, a suivi une voie non voulue par eux. Il a pu intervenir efficacement à ce moment, en exprimant le mécontentement des employés, mais il n'aurait pu le faire s'il n'avait été associé au mouvement au départ, tout en critiquant les méthodes syndicales.

Il n'est pas possible de fixer une règle à l'égard des mots d'ordres syndicaux. Dans certaines circonstances, ces mots d'ordre aboutissent à polariser la lutte des travailleurs, laquelle se développe d'une manière autonome, les syndicats tentent alors de garder constamment le contrôle de ce développement. A tout moment nous devons être en mesure de comprendre, d'expliquer, de critiquer. Notre attitude alors, doit nous être dictée par le souci de ne pas rester coupé de la lutte, de ne pas aller à l'encontre du sens particulier que les travailleurs peuvent mettre dans cette lutte. Mais affirmer notre position, peut aussi permettre de refuser de s'associer à des mots d'ordre qui n'ont pas de sens pour les travailleurs.

o o

o

publications

Il ne nous est pas possible, faute de place ou de temps, de citer toutes les publications, autres que celles de la grande presse, et se rattachant au mouvement ouvrier. Comme pour le reste du bulletin, c'est aux camarades de combler les lacunes en nous signalant ce qui manque, en faisant les critiques d'articles qu'ils peuvent avoir lus. Il est facile pour chacun de donner un sommaire d'une publication, et quelques notes de ce qu'il vient de lire, de mettre sous enveloppe et de l'adresser à ICO.

POUVOIR OUVRIER: (pour construire une nouvelle organisation révolutionnaire... dont le seul but sera d'aider l'ensemble de la classe ouvrière à réaliser son propre pouvoir).

N° 18- février 63- 22 R. L. Bellan-Paris-2è-

Sommaire: Marché Commun- 8 février 62- 13 février 63- Ceux qui n'auront jamais d'initiative- Points de vue- lettre d'une employée- Contre toutes les bombes.

LA LUTTE ANTI-NUCLEAIRE: (édité par Pouvoir Ouvrier)- brochure- recueil de textes déjà publiés dans Pouvoir Ouvrier sur la lutte contre la bombe en Grande-Bretagne- Quelques exagérations typiques du genre "Nos camarades anglais éditent le journal "Solidarity for Workers" Power" et on connaît leur très important travail dans les grandes grèves de l'industrie britannique " (sans blague). Un appel pour démarrer en France la lutte contre " La Force de Frappe". Pouvoir Ouvrier participera et soutiendra ces efforts sans dogmatisme, mais sans renier la moindre parcelle de ses conceptions révolutionnaires. Il doit en effet être bien clair que cette lutte ne peut être qu'un élément de la lutte pour la destruction de toutes les formes d'exploitation et d'aliénation qui résultent d'une société de classe".

SOLIDARITY for workers' power (en anglais). Bob Potter, 18 Kingsley Road-London S.W.19- N° 8 - vol.2 -(publication soeur de Pouvoir Ouvrier). Une série d'articles sur les centrales électriques- Discussion concrète sur le socialisme- Précit d'une grève dans la métallurgie extraits de la "Commune de Cronstadt "- Récit des aventures d'un américains dans la jungle bureaucratique d'un comité de Londres du CND (mouvement contre la bombe).

L'ANARCHO SYNDICALISTE: N° 28- 20 janvier 63- Maillard, 3 Rue du Poitou-Nantes- bulletin de l'Union des Anarcho-Syndicalistes- L'intégration fragmentée des syndicats à l'entreprise- La vérité sur l'accord Renault- La hiérarchie catholique pressée.

VOIX OUVRIERE : (organe de lutte ouvrière pour une direction révolutionnaire des syndicats et pour la construction d'un parti révolutionnaire prolétarien). Schroedt, 5 Rue du Tir, Corbeil-Essonnes- N° 6- 11 février 1963- édito: pauvre richesse- échos d'entreprises. N° 7- 25 février 1963- édito: Au front uni du patronat et du gouvernement, il faut opposer celui de tous les travailleurs.

LA REVOLUTION PROLETARIENNE: (révus syndicaliste révolutionnaire). Février 63- N° 480- 14 Rue de Tracy, Paris-2è. Sommaire: L'empereur est ivre. Le congrès de l'UGTA. Situation dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. A propos de l'accord Renault- Au Maghreb : monarchie libérale et républiques autoritaires. Plans capitalistes et esprit révolutionnaire. Un monstre sacré: la hiérarchie. La situation des Noirs aux USA. L'enjeu syndical au Pérou.

LIAISONS OUVRIERES: Bulletin Régional Normandie (N° I- 15/2/63). consacré au problème des licenciements, particulièrement à ceux de May s/ Orne. Pourquoi ce bulletin:

" Nous ne désirons pas constituer une nouvelle organisation ou un nouveau parti. Ce que nous voulons, c'est que les travailleurs eux-mêmes prennent en mains leurs propres affaires. Nous cherchons à créer des liaisons directes entre les travailleurs de différentes usines, entreprises ou bureaux, dans un regroupement absolument autonome où chacun puisse s'exprimer librement. Notre bulletin sera le résultat de cette confrontation. Nous pensons que ce travail collectif aura pour buts essentiels de nous informer mutuellement de ce qui se passe dans les divers milieux de travail, de dénoncer les manoeuvres syndicales, de discuter nos revendications, d'apporter une aide efficace aux luttes qui se déclencheront".

(pour recevoir ce bulletin, s'adresser à IOO)

BULLETIN ASSURANCES GENERALES: (bulletin d'entreprise N° 16- Février 63)

Discussion sur l'automation- Appréciation d'un dirigeant sur le système de notation - échos d'entreprise.

LIBRES OPINIONS: (N° 14-15- Bulletin d'entreprise Dassault-Bordeaux).

Nous reviendrons sur ces bulletins, qui sont présentés sous la forme directe et vivante de discussions entre ouvriers, et qui dépassent ainsi le stade des articles affirmatifs habituels dans les journaux d'entreprises (nous reproduirons des extraits d'une "discussion à la suite d'une lutte", dans le prochain bulletin).

BULLETIN d'INFORMATION: du Comité d'Aide à la Résistance Espagnole (CARE). (C.Audry 20 Rue du Ranelagh- Paris 16è). N° 2- 25/2/63.

Echos d'Espagne - Lettre d'un ouvrier de l'intérieur- Extraits d'un témoignage paru dans les Temps Modernes.

LE MONDE LIBERTAIRE:(organe de la Fédération Anarchiste).

N° 88- Mars 1963- 3 Rue Terneaux- Paris 11è.

Deux pages sur le problème paysan- Suite de l'article sur le rôle des anarchistes dans les syndicats (nous en reparlerons)- Actualité syndicale- La Liberté, l'amour et la poésie- Théorie et Action-

L'ECOLE EMANCIPEE: N° 10- 23/2/63- J. Arnaud- Le Lauze-Uzes (Gard).

Le carcan- En marge des réunions syndicales- Contre une force de frappe atomique (appel pour une "organisation pratique de l'action" par B. Eliade, 22 Rue de Marseille, Mitry-Le-Neuf)- Le conflit Moscou-Pékin - l'O.N.U. et la limitation des naissances.

LES CAHIERS DU PACIFISME: N° 62- E.Vincent- 8 Rue Merlin- Paris-

Service obligatoire- L'Internationale des Résistants à la guerre- Pour un statut des objecteurs de conscience - La non-violence chez Han Ryner- Reconnaissance à Louis Lecoin- Le combat pour la paix de B.Russel- Le centre de Mauzac.

o o
o
réunion interentreprise paris

La prochaine réunion interentreprise aura lieu le Samedi 23 mars ; cette réunion sera consacrée à une discussion sur les grèves actuelles et sur leur signification pour les travailleurs.

o o
o
supplément

Le supplément annoncé dans le dernier numéro d'ICO sera joint au présent bulletin. Ce supplément contiendra des textes sur les pays sous développés.

Ce que nous sommes, ce que nous voulons.

Le but de notre regroupement est de réunir des travailleurs qui n'ont plus confiance dans les organisations traditionnelles de la classe ouvrière, partis ou syndicats.

Les expériences que nous avons faites nous ont montré que les syndicats actuels sont des éléments de stabilisation et de conservation du régime d'exploitation. Ils servent d'intermédiaires sur le marché du travail, et utilisent nos luttes pour des buts politiques et non pour les épauler et les coordonner.

C'est pourquoi nous pensons que c'est à nous-mêmes de défendre nos intérêts et de lutter pour notre émancipation. Mais nous savons que nous ne pouvons le faire d'une façon efficace en restant isolés. Aussi cherchons-nous à créer des liaisons effectives directes entre les travailleurs, syndiqués ou non, de différentes usines, entreprises ou bureaux. Ceci nous permet de nous informer mutuellement de ce qui se passe dans nos milieux de travail, de dénoncer les manœuvres syndicales, de discuter de nos revendications, de nous apporter une aide réciproque.

Cela nous mène, à travers les problèmes actuels, à mettre en cause le régime et à discuter les problèmes généraux, tels que la propriété capitaliste, la guerre, ou le racisme. Chacun expose librement son point de vue, et reste entièrement libre de l'action qu'il mène dans sa propre entreprise.

Dans les luttes nous intervenons pour que les mouvements soient unitaires, et pour cela, nous préconisons la mise sur pied de comités associant de façon active le plus grand nombre de travailleurs, nous préconisons des revendications non hiérarchisées, et non catégorielles, capables de faire l'unanimité des intéressés. Nous sommes pour tout ce qui peut élargir la lutte et contre tout ce qui tend à l'isoler. Nous considérons que ces luttes ne sont qu'une étape sur le chemin qui conduit vers la gestion des entreprises, et de la société, par les travailleurs eux-mêmes.

informations correspondance ouvrières

(Regroupement Inter Entreprise)

Correspondance : P. BLACHIER, 13 bis Rue Labois-Rouillon - PARIS-19°

Abonnement : Un an - 10 numéros : 2,50 NF

Versements : LEGRIS, c. c. p. 4560-49 PARIS

RONEOTE à l'adresse ci-dessus

Le Gérant : P. BLACHIER